

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi des impressions et de la papeterie publiques;

M. Bradley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Low.

A 11 heures du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, conformément à l'ordre spécial adopté le vendredi 26 octobre 1951.